

■ **Entretien**

Bruno Rochas

« Nous tenons à une décision partagée
entre patient et médecin »

Propos recueillis par Sophie Tardy-Joubert

■ **Ile-de-France**

Delphine Bauer

**Rentrée du tribunal judiciaire
de Créteil : entre réorganisation
et réforme des retraites**

■ **Immobilier**

Patrice Battistini

**Le régime des demandes d'information
des communes ayant mis en place
la procédure d'enregistrement
des meublés de tourisme aux
intermédiaires de location de meublés
de tourisme est précisé**

■ **Immobilier**

Nicolas Dupont

**L'extension du droit de la consommation
aux relations B to B immobilières :
le cas des clauses abusives
(Cass. 3^e civ., 7 nov. 2019)**

■ **Exposition**

Christian Baillon-Passe

**Retour sur la photographie Art Brut
à Arles**

Didier Du Blé

Velickovic, le grand style et le tragique

■ **Ventes publiques**

Bertrand Galimard Flavigny

À cheval dans les églises

ACTUALITÉ Ile-de-France



VAL-DE-MARNE (94)

Rentrée du tribunal judiciaire de Créteil : entre réorganisation et réforme des retraites ^{151h4}

Delphine BAUER

Cette nouvelle année judiciaire débute sous une double contrainte, prise entre la création des tribunaux judiciaires qui nécessite une certaine réorganisation, et la réforme des retraites qui mobilise les avocats. L'audience de rentrée du tribunal judiciaire de Créteil s'est déroulée le 20 janvier dernier dans une atmosphère qu'on sentait différente de l'apaisement habituel.

D'ordinaire, le silence se fait lors des audiences solennelles. En ce 20 janvier, les avocats du barreau de Créteil étaient bien décidés à se faire entendre : avec leurs reprises ironiques de comptines comme « Pirouette, Cacahouète » dont le refrain évoquait une ministre de la Justice surnommée « Belloubète », ils en appelaient à l'abandon de la réforme des retraites. Le son de leur mécontentement et des crécelles était perceptible jusque dans la salle des assises, traditionnellement une enceinte sacralisée, où se tenait la première audience de rentrée du tribunal judiciaire de Créteil, fusion du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance.

Le parterre habituel des participants a pu être surpris de la colère des avocats mais

après tout, la crise de confiance, pour les professionnels de la justice comme pour les citoyens, n'est pas nouvelle. Un écho au constat qu'a dressé Madame la procureure de la République, Laure Beccuau, qui a évoqué, dans son allocution, et non sans inquiétude, la défiance grandissante des justiciables face à leur justice, avec une perte de dix points de confiance en dix ans. Dans un « décorum immuable » mais voué à évoluer, elle a estimé que regagner la confiance perdue était une priorité qui passerait par une « recommunication de notre déontologie », face aux risques de la « désinformation ou mésinformation » ambiants.

Suite en p. 9